

## Comité Syndical du 12 décembre 2018 – Procès-Verbal

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation procès-verbal du comité du 13/11/2018
- Prix de l'eau, tarification 2019
- Points d'informations : subventions, études, travaux, exploitation, communication
- Questions diverses

Un échange a lieu au sujet du projet paysager prévu autour de la station de traitement de Taponas, ce sujet est traité en point d'avancement ci-après.

### 1. Approbation Procès-Verbal du comité syndical du 13/11/2018

L'approbation du procès-verbal du comité syndical du 28/06/2017 est proposée au comité syndical, l'ordre du jour est rappelé ci-après :

- Procès - Verbal de la dernière séance
- Avancement du marché de travaux
- Convention CG69 assistance juridique
- Convention médecine du travail
- Opération Pliocène avenant pour le marché Hydroforage
- Points d'information : subventions, études, travaux, exploitation, travaux, branchements plomb
- Questions diverses

Pas de remarque, le procès-verbal du comité du 12/11/2018 est adopté à l'unanimité.

M SOTTON précise que dans le cadre du projet paysager, il propose de camoufler le bâtiment des filtres depuis le chemin de Saône ; étudier avec Mme Jamet la faisabilité de planter un arbre judicieusement implanté. M FAYARD abonde dans le même objectif.

### 2. Prix de l'eau, tarification 2019

Depuis l'année 2011 (contrat de DSP), le syndicat a décidé de voter ses tarifs en fin d'année ce qui permet d'être synchrone avec le contrat de DSP et d'améliorer la lisibilité du tarif.

Il est rappelé que le coût global de la station de traitement de l'eau potable de Taponas a été anticipé pour être intégralement lissé dans le prix de l'eau du syndicat, le transfert a été fait le 31/12/2014 (0,2416€).

M le Président confirme sa satisfaction d'avoir adopté une telle stratégie qui permet d'éviter l'effet palier.

Les éléments de réflexion habituels sont rappelés, pour l'essentiel :

- Prix de l'eau potable ressenti cher par les abonnés
- Stagnation des assiettes de volumes malgré l'augmentation des abonnés
- Diminution des aides financières
- Poursuite des investissements
- Eviter les effets paliers

- Suivre le coût de la vie
- Suppression du problème de « calcaire » mais dans en 2018 (cette suppression est estimée à une économie réelle d'environ 150 € / an / abonné)

Les tarifs en vigueur seront rappelés :

Désignation	01/01/2018
Part Fixe Lyonnaise Des Eaux	45,11 €
Part Variable Lyonnaise Des Eaux	1,4235 €
<b>Simulation</b>	
Part Fixe SIEVA	49,05 €
Part Variable SIEVA	1,3166 €
Total Part Fixe ABONNE	94,16 €
Total Part Variable ABONNE	2,7401 €
<i>Recette syndicale prévisionnelle</i>	1 305 953 €
<i>Facture abonné moyen (95,4M3)</i>	355,57 €

Nota : Arrêté du 6 août 2007- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 toutes les collectivités doivent avoir une tarification qui intègre une prime fixe qui ne doit pas excéder 40% du prix total de la facture d'eau pour EPCI apparentées « rural » ou 30% pour urbain (hors collectivités situées sur le littoral ou touristiques, mer ou montagne)  
 Dans le cas d'un syndicat d'eau les dépenses « fixes » d'investissements et de fonctionnement, donc indépendantes des consommations "m3" représentent plus de 90% du budget total !  
 Sur la facture réelle la part fixe représente environ 27%.

Le comité est informé que le taux d'inflation de novembre 2017 à novembre 2018 est de 1,91% (INSEE).

Une simulation est commentée :

Désignation	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2019	01/01/2019	01/01/2019
Part Fixe Lyonnaise Des Eaux	45,11 €	45,11 €	45,11 €	45,11 €	45,11 €
Part Variable Lyonnaise Des Eaux	1,4235 €	1,4235 €	1,4235 €	1,4235 €	1,4235 €
<b>Simulation</b>		<b>0%</b>	<b>+1%</b>	<b>+1,5%</b>	<b>+2%</b>
Part Fixe SIEVA	49,05 €	49,05 €	49,54 €	49,79 €	50,03 €
Part Variable SIEVA	1,3166 €	1,3166 €	1,3298 €	1,3363 €	1,3429 €
Total Part Fixe ABONNE	94,16 €	94,16 €	94,65 €	94,90 €	95,14 €
Total Part Variable ABONNE	2,7401 €	2,7401 €	2,7533 €	2,7598 €	2,7664 €
<i>Recette syndicale prévisionnelle</i>	1 309 902 €	1 309 902 €	1 323 001 €	1 329 551 €	1 336 100 €
<i>Facture abonné moyen (95,4M3)</i>	355,57 €	355,57 €	357,31 €	358,19 €	359,06 €
<i>Augmentation pour l'abonné</i>	- €	- €	1,75 €	2,62 €	3,49 €
	95,4m3/ab				
	7500 ab.				
	prix délégataire évolution selon indice				

Au vu de l'inflation, M FAYARD dit que ne pas augmenter le tarif revient à une baisse relative du prix de l'eau.

Plusieurs délégués notent cette inflation importante.

M SOTTON confirme qu'en valeur relative un ajustement du tarif sur l'inflation n'est pas une hausse nette (à titre d'exemple une hausse de 1% s'apparente à une baisse relative de 0,9%).

En conclusion l'ensemble des délégués est d'accord pour dire que l'inflation reste un indicateur de comparaison mais qu'il paraît préférable de communiquer sur l'absence d'augmentation du prix de l'eau sans complexifier le discours.

MM FESSY et MAZILLE confirment que la communication la plus simple reste la mieux comprise des usagers et demandent de ne pas augmenter le tarif de l'eau cette année pour ne pas ajouter à la pression des taxes.

Mme LANGLOIS suit ce même avis et précise que cela renforce la cohérence tarifaire du syndicat, à savoir la réalisation du projet de sécurisation (7.000.000 €) complètement intégré dans le tarif actuel sans augmentation spécifique ou brutale.

M Le Président donne aussi un avis identique et sollicite les autres délégués.

Une unanimité se forme pour confirmer l'absence d'augmentation encore cette année.

M le Président demande de passer au vote.

**Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **Approuve la stratégie tarifaire et la proposition du bureau**
- **Confirme le maintien sans augmentation de la part fixe du syndicat à 49,05 € par an**  
**Confirme le maintien sans augmentation de la part variable à 1,3166 € par m<sup>3</sup> consommé**
- **Demande à M le Président de poursuivre l'application de ces tarifs pour l'exercice 2019**

A la demande de M JOUBERT est rappelé l'historique tarifaire des parts syndicales sur les derniers exercices :

- 2013 : pas d'augmentation
- 2014 : 1% de hausse
- 2015 : pas d'augmentation
- 2016 : pas d'augmentation
- 2017 : 1% de hausse
- 2018 : pas d'augmentation

Une communication sur la décision de ne pas augmenter le prix de l'eau est à prévoir.

### 3. Points d'avancement

Pour mémoire, l'essentiel des points d'avancement ont été détaillés lors du comité du 13/11/2018 : Subventions, Etudes, Travaux, Exploitation et Communication, seuls quelques compléments sont apportés ci-après.

#### *Subventions*

Voir procès-verbal du 13/11/2018

### *Etudes*

Serges FESSY évoque l'étude sur le transfert de la compétence eau potable à la CCSB (au plus tard en 2026) pour informer le comité de l'annulation du COPIL prévu le 11/12/2018 pour une nouvelle programmation début 2019 et pour préciser l'impact de certains choix d'investissement est susceptible d'avoir un impact direct (et potentiellement fort) sur le prix de l'eau (investissement et fonctionnement). A titre d'exemple est évoqué les travaux de traitement de sources pour un débit à confirmer.

Pour mémoire, l'avis du commissaire enquêteur pour la DUP de Taponas est attendu avant la fin de cette année.

*Hors comité : l'avis du commissaire enquêteur est arrivé ce jeudi 13/12/2018 au syndicat, il est favorable avec la recommandation de faire réaliser une évaluation des conséquences des servitudes pour le monde agricole.*

*Travaux (abordé en préambule au comité)*

### Projet paysager station de traitement de Taponas

M FAYARD rappelle son observation lors du comité syndical du 13/11/2018 par rapport au prix du projet paysager à Taponas (pour mémoire 1% de l'opération sécurisation soit environ 70.000€ht au maximum) et précise que le conseil municipal de Taponas formule la même remarque. Il précise que cette observation est à mettre en parallèle avec la problématique du prix de l'eau. Aussi, le fait que le prix n'augmente encore pas cette année (voir ci-avant) apporte un réel et solide argument face à cette interrogation légitime et constante des élus sur le niveau d'investissement optimum à consacrer pour chaque opération.

Il est rappelé que le budget d'aménagements des extérieurs de la station de traitement de Taponas a été inscrit lors du BP2017, reporté au BP2018 et qu'il reste suffisant sans dépassement pour réaliser l'ensemble des aménagements envisagés, y compris les réfections de voirie souhaitée par la commune. En effet lors des travaux M MICHAUD précise que le choix a été fait de réduire le plus possible la surface d'enrobé lourd au profit d'espaces verts dans un souci de limiter l'imperméabilisation des sols et en sachant que les espaces verts coûtent moins cher que l'enrobée.

Il est rappelé que le projet paysager a été décidé lors du comité du 13/11/2018 en notant bien la vigilance nécessaire déjà émise par M FAYARD sur le coût final.

Il est précisé qu'au-delà du volet paysager, le projet comprend aussi un volet pédagogique (collection de plantes) et un volet décoratif avec des œuvres en osiers....

M MICHAUD rappelle l'importance des aménagements extérieurs pour tous les projets et insiste sur l'importance des espaces verts extérieurs.

M SOTTON confirme l'importance d'une intégration paysagère réussie car trop souvent cet aspect n'est pas assez pris en compte dans les travaux et cela peut s'avérer dommageable pour l'environnement de la commune.

MME LANGLOIS rappelle la forte plus-value du projet paysager avec sa réelle ambition, y compris de travailler avec un relai local nationalement connu en vannerie (*art de tresser des fibres*)

*végétales pour réaliser des objets divers*) et l'intérêt certain pour des visites futures de scolaires et la communication sur l'eau et les infrastructures du syndicat.

M le Président confirme l'importance d'un aménagement paysager réussi et souhaite le finaliser sans trop tarder (plantations avant fin mars).

Il est confirmé que le prix est sans augmentation encore cette année et que la réalisation partiel ou total de ce projet paysager n'influe pas sur le prix de l'eau, c'est juste un choix de programmation budgétaire.

L'avis du conseil municipal de Taponas a toutefois été entendu et il est confirmé qu'une consultation est prévue pour obtenir les meilleurs prix et qu'il restera possible de réaliser l'ensemble des options ou pas si le budget n'est pas acceptable.

Le syndicat souhaite rester dans son objectif de participer à l'esthétique du secteur des Sablons et de participer à la qualité du paysage. C'est important au vu de la surface importante propriété du syndicat dans cette zone, qui plus est très proche du cœur de la commune de Taponas.

Il est précisé que la présentation détaillée du projet sera transmise à tous les délégués.

Dès réception des documents de consultation (cadre de devis, proposition de prix, vannerie..) constitués par Mme JAMET (les jardins de la Salamandre), le syndicat consultera les entreprises pour la réalisation du projet paysager de la station de Traitement de Taponas pour obtenir les prix les plus compétitifs possibles. Ensuite la programmation sera affinée et optimisée, y compris financièrement.

L'objectif reste une plantation avant fin mars 2019.

Le syndicat restera disponible pendant le déroulé de l'opération pour répondre à toutes les questions concernant ce projet.

#### Forages et équipements du Pliocène

M MICHAUD fait un point rapide sur les travaux du Pliocène, notamment la mise en place de 2 portails au droit de chacun des ouvrages car la voirie a été constituée durant les travaux et cela évitera de créer une nouvelle desserte au cœur de la parcelle.

Par ailleurs M MICHAUD explique la problématique de la clôture physique du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) demandée par l'hydrogéologue et l'ARS et prévu au marché. M JOUBERT demande si la possibilité de mettre en place une clôture végétale est possible comme le syndicat l'avait fait à Taponas. Il est dit que la demande serait officiellement faite auprès de l'ARS mais que la dérogation semble difficile à obtenir car nous ne sommes pas en zone inondable et avec vigipirate l'ARS est très stricte sur les différents équipements anti-intrusion dont les clôtures.

#### Travaux de canalisations

M HOFF présente un planning prévisionnel des travaux de renouvellement et de branchement Plomb dans nos communes.

M JOUBERT et M MICHAUD sollicitent les communes pour connaître leurs contraintes.

La commune de Cercié souhaite que le chantier dit de la Terrière soit réalisé dès que possible.

Il est aussi rappelé le chantier de Saint Didier sur Beaujeu avec le souhait de la commune d'engager au plus vite les travaux de voirie ensuite et aussi le projet en lien avec la course de côté de Marchamp qu'il faut arrêter au plus vite.

M HOFF est chargé de préparer le planning définitif avec l'entreprise Albertazzi en intégrant autant que possible l'ensemble des demandes de nos communes.

Hors comité, Albertazzi propose un nouveau planning intégrant les observations :

CHANTIERS	RECAP TRAVAUX	DECEMBRE		janv-19					févr-19					mars-19				avr-19			
		SS1	SS2	S01	S02	S03	S04	S05	S06	S07	S08	S09	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18
Saint Jean d'Ardières - Jean Carron + Voie Royale	Fin de chantier																				
Saint Lager - Fort Miochon	1000ML FONTE DN 100 + 7 BRCH																				
Quincié en Beaujolais - Chavanne Tronçon AB	750ML FONTE DN 100 + 8 BRCH																				
Saint Didier sur Beaujeu - Le Bourg	?																				
Cercié - La terrière	650ML FONTE DN 100 + 7 BRCH																				
Marchamp - Place de l'Eglise	150ML FONTE DN 100 + 10 BRCH																				
Branchement Plomb	52 BRCH																				

### Exploitation

Le syndicat a écrit officiellement à Suez pour maintenir un accueil physique à Beaujeu et Suez a mis en place une situation transitoire jusqu'à consolidation de l'organisation définitive avec un 1<sup>ère</sup> réponse ci-dessous :

De : Alquier, Laurent <[laurent.alquier@suez.com](mailto:laurent.alquier@suez.com)>

Envoyé : vendredi 30 novembre 2018 18:28

À : [sieva.beaujeu@free.fr](mailto:sieva.beaujeu@free.fr); Sylvain MOREL <[s.morel@mairie-belleville.fr](mailto:s.morel@mairie-belleville.fr)>

Cc : Lazzaroni, Sebastien <[sebastien.lazzaroni@suez.com](mailto:sebastien.lazzaroni@suez.com)>; Ignaczak, Damien <[damien.ignaczak@suez.com](mailto:damien.ignaczak@suez.com)>; Maestracci, Stephane <[stephane.maestracci@suez.com](mailto:stephane.maestracci@suez.com)>

Objet : Accueil clientèle Beaujeu

Bonsoir,

Suite au récent départ de Stella et à la vacance de l'accueil clientèle SUEZ à Beaujeu, je vous informe que nous avons effectué une première journée d'accueil, hier,

Pour les semaines qui viennent, nous vous proposons le planning suivant :

- Semaines du 3 décembre au 22 décembre : présence les lundi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h, soit 2 jours complets par semaine.
- Semaines du 7 janvier au 1<sup>er</sup> février : présence les mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h, soit 2 jours complets par semaine.

Nous attirons votre attention sur le fait que durant la période des congés de Noël, nous ne pourrions pas assurer de présence mais cette période se révèle très peu importante.

Ce planning est possible grâce à la mobilisation et à la mutualisation des équipes régionales présentes sur le périmètre de l'Agence et je les en remercie par avance.

Nous sommes à votre disposition pour organiser un nouveau déplacement en nos locaux de Châtillon sur Chalaronne pour étudier la solution d'un accueil permanent.

Cordialement,

**Laurent ALQUIER**

Directeur d'Agence Monts du Beaujolais Métropole - Ain

Eau France

Actuellement Suez a mis en place 2 jours d'accueil physique : les lundis et les vendredis pour l'instant et les mardis et vendredis à partir du mois de janvier 2019.

M le Président confirme à M ALQUIER sa volonté ferme de disposer d'un accueil physique à Chavanne (69430 Beaujeu).

M ALQUIER a entendu et compris cette demande et s'efforce d'apporter une réponse, pour l'heure transitoire avec la présence 2 jours par semaine.

Parallèlement M ALQUIER renouvelle son invitation à découvrir un dispositif innovant d'accueil à l'agence de Chatillon sur Chalaronne avec un écran permettant une communication orale et visuelle avec un agent clientèle.

M le Président n'est pas opposé à cette visite et insiste sur le fait qu'un écran ne remplace pas un accueil physique par un agent.

La parole est donnée à différents délégués qui précise que nos usagers apprécient le contact humain qui reste primordial.

M LEFESSANT insiste sur l'importance d'un service public de proximité.

M FAYARD confirme la nécessité du contact humain pour nos usagers.

M SOTTON précise que notre territoire souffre déjà beaucoup du retrait de service public de nos communes.

M ALQUIER présente les avantages du dispositif écran avec la permanence du service au-delà des heures ouvrées classiques et aussi que cette solution permet potentiellement de placer des équipements d'accueil en tout point du territoire même s'il précise qu'il convient d'optimiser le coût de déploiement (liaison haut débit ? écran,..).

Est évoqué la complémentarité possible d'une présence humaine complétée par un dispositif informatique.

M FESSY évoque aussi une solution possible qui serait de détacher du temps de la secrétaire du syndicat Marie Laure NESME et précise que c'est dans l'objectif d'étudier vraiment toutes les solutions possibles.

MME NESME intervient pour dire que bien qu'elle connaisse bien les problématiques de nos usagers, elle ne dispose pas de toutes les compétences requises, principalement l'utilisation du logiciel Odysée qui apparait comme difficile.

M ALQUIER confirme qu'une formation est envisageable et qu'il ne refuse pas d'étudier cette solution car il montre une approche ouverte afin d'apporter la meilleure réponse possible au SIEVA, son client.

Parallèlement, M ALQUIER confirme que la mise en œuvre du logiciel Odysée a généré de réelles difficultés opérationnelles et se satisfait de constater que la période la plus difficile s'éloigne.

Chacun convient que bien qu'un accueil physique de type humanoïde soit attendu, il n'en reste pas moins intéressant de connaître les dispositifs d'accueil machine possibles, par conséquent les élus acceptent de visiter l'agence de Chatillon sur Chalaronne.



Cette visite est proposée à tous les délégués du SIEVA.

Elle est programmée le **vendredi 11 janvier 2019** selon le déroulé suivant :

- **10h** : Point de départ à Chavanne (69430 Beaujeu)
- **10h30** : étape au parking de covoiturage de la CCSB à Belleville (à côté du péage autoroutier), puis départ en covoiturage vers Chatillon sur Chalaronne
- 11h M ALQUIER nous accueille sur place à Chatillon sur Chalaronne pour présenter le dispositif
- 12h30 : retour vers belleville



### *Communication*

Suite à la demande de Taponas, M SOTTON a rédigé des éléments de communication pour les bulletins municipaux.

#### Un périmètre de protection pour les champs captants.

L'ensemble des puits permettant le pompage des eaux pour le SIEVA se situe essentiellement en bord de Saône sur la commune de Taponas. Cependant, une diversification de la ressource devrait voir le jour prochainement à Saint Jean d'Ardières, vers Pizay, avec deux forages dans une nappe de grande profondeur, dite du Pliocène.

Pour assurer la qualité des eaux, la réglementation impose la mise en place d'une zone de protection autour des lieux de captage. La procédure est très réglementée ; elle nécessite une enquête publique et surtout une concertation entre les différents acteurs du périmètre pour mieux cibler les enjeux. A Taponas cette enquête s'est terminée dernièrement et nous sommes restons dans l'attente des conclusions du commissaire enquêteur et ensuite des services de l'état.

Aujourd'hui les industriels comme les agriculteurs ont des obligations environnementales à respecter. Ces règles de bonnes pratiques sont souvent similaires à la réglementation déjà existante avec des éléments plus spécifiques détaillés dans un arrêté préfectoral. L'objectif de la procédure est l'identification complète des enjeux par l'hydrogéologue agréé par l'état, puis de définir les périmètres de protection avec les risques à maîtriser. Chacun perçoit ainsi les servitudes d'une réglementation certes contraignante mais nécessaire pour assurer et garantir dans le temps la qualité de l'eau. Toutefois, il est important de préciser que notre ressource en eau n'a jamais été polluée par les activités de type agricole jusqu'à présent.

En contrepartie, dans la zone de protection immédiate, des conventions peuvent être signées avec les agriculteurs pour avoir une gestion des terres raisonnées tout en restant compatibles avec la préservation du site. Dans ce cadre-là la collectivité fait parfois l'acquisition des terres et les mets à disposition dans le cadre d'un bail agricole négocié.

Naturellement le but n'est pas d'apporter des contraintes supplémentaires mais bien de faire prendre conscience à tous du rôle essentiel qu'il a à jouer pour protéger une ressource qui est avant tout un bien commun !

#### A taponnas la nouvelle station de traitement des eaux

Depuis le 1er juillet, la nouvelle station de traitement des eaux est connectée au réseau d'eau du Syndicat de la Vallée d'Ardières et cela avec deux mois d'avance sur le programme initial.

Cet équipement, de dernière génération, permettra d'améliorer la qualité des eaux distribuées bien au-delà des normes actuellement demandées.

Très concrètement, l'eau poursuit son chemin de purification dans une succession de filtres, sur du sable puis du charbon actif. Ceci permet de filtrer les impuretés mais également d'enlever les traces de substances indésirables.

Les usagers trouveront également un grand bénéfice à ce nouvel équipement grâce à l'élimination d'une partie du calcaire.

Dans ce cadre, nous vous informons des nouvelles caractéristiques des paramètres pouvant intéresser vos installations / appareils sensibles à la dureté de l'eau :

- o pH moyen : entre 7,8 et 8,2
- o Dureté (TH) : selon les communes, entre 13 et 17 °F

- o Conductivité moyenne à 25°C : entre 410 et 460  $\mu\text{S}/\text{cm}$

La dureté de l'eau a réduit de moitié, ce qui préserve vos équipements ménagers, plus besoin d'investir dans un adoucisseur. Seule la part nécessaire à une bonne santé est conservée

Au-delà de cette action quotidienne ; la station de Taponas est conçue pour faire face à un épisode de crise (pollution accidentelle de la ressource, crue exceptionnelle de la Saône).

La nouvelle station recevra à terme, en plus des eaux des champs captant de Taponas, celles issues d'une nouvelle ressource pompée dans la nappe pliocène. Cette diversification permet de sécuriser l'approvisionnement en eau de l'ensemble de la vallée d'Ardières.

Avec cet investissement, en concession avec l'entreprise SUEZ, le SIEVA propose une eau de qualité pour le présent et pour l'avenir. Malgré la mise en œuvre de cette station de traitement, les coûts d'exploitation ayant été anticipés dès le début des études, les consommateurs n'auront pas à craindre, une augmentation du prix de l'eau.

Le SIEVA travaille actuellement à l'aménagement paysager du site pour garantir une bonne intégration de l'équipement au cœur de la commune de Taponas.

M SOTTON a rédigé un nouvel article potentiellement utile pour les différents bulletins municipaux. Cet article sera transmis à toutes nos communes à toutes fins utiles.

Sylvain SOTTON demande aussi à ce que le support de présentation du projet paysager de Taponas soit envoyé à toutes nos communes afin de prendre connaissance des détails proposés.

Il est rappelé au comité que lorsque le Pliocène sera pompée et envoyé vers la station de traitement il restera une campagne d'essais à réaliser et que pendant une période d'approximativement 3 semaines une eau potable non décarbonatée sera de nouveau distribuée à nos usagers.

M SOTTON propose de prévoir une communication sur ce point afin d'éviter trop de retours de nos usagers.

M ALQUIER (Directeur de l'agence Suez Eau France d'Anse), propose que Suez prenne en charge une information préalable, M ALQUIER demande au syndicat de lui transmettre les éléments utiles à une bonne communication (date et durée des essais...objectif).

#### 4. Questions diverses

Au vu des difficultés importantes avec l'opérateur Free, le syndicat est à la recherche d'un opérateur opérationnel, peut être orange.

Par conséquent il est probable que le courriel du syndicat devienne : [sieva.beaujeu@gmail.com](mailto:sieva.beaujeu@gmail.com) .

M FAYARD demande à M MAESTRACCI si une solution a été trouvée pour le problème de la bouche à clef dangereuse rue Notre Dame de Champs (crevaisson,..).

MM MAESTRACCI et COMMANDE confirment la mise en place d'une solution acceptable même si la position de la Bouche à Clef sur une zone de roulement complexifie la tâche.

M FESSY demande à M ALQUIER si la recherche des fuites sur les réseaux du syndicat se poursuit avec le rythme soutenu qu'il se doit.

M ALQUIER confirme la forte et constante mobilisation de ses équipes.

*L'ordre du jour clos, la séance est levée.*

Annexe : avancement télérelève transmis par M GUIBAUD

**POINT D'AVANCEMENT PROJET TELER. SIEVA ARDIERES au 01/12/2018.**

**Consistance projet :**

Système : TELERELEVE 2G « ON CONNECT »

Modèle éco : marché de travaux (parc cpts appartient à la collectivité + parc concentrateurs appartient à 3S qui livre les services TELERELEVE)

Services : cœur d'offre + **Alerte Fuite**

Découpage administratif : 15 communes

Parc clients : **7588** clts actifs

Parc concentrateurs : **19** unités prévisionnelles en format maxi, **15** unités en format primaire à consolider si nécessaire en phase mise au point.

Délai d'exécution contractuel : 18 mois pour lot 1 « infrastructures transmission/SI » et 24 mois pour lot 2 « pose compteurs-émetteurs », mais engagement SUEZ pour réduction délai depl masse.

Performance contractuelle = **97 %** des compteurs équipés TELERELEVE devront être captés et restitués en mode « facturable » (index à moins de 10 j de vétusté).

**LOT 1 « INFRASTRUCTURES TRANSMISSION / SI »**

**Parc concentrateurs :**

**12** concentrateurs actifs au 01/12/2018 soit **80 %** en tx d'équipement. **15** Concentrateurs formellement définis à ce stade des prospections puis consolidation du parc en fonction des résultats de la performance (configuration cible évaluée à 19 concentrateurs).

Récapitulation globale d'instruction :

COMMUNE	SITE	ETAT	CONVENTION	NBR CONCENTRATEURS PREVUS	NBR CONCENTRATEURS INSTALLEES
BEAUJEU	PYLONE ATC	EN ATTENTE INSTALLATION		1	0
REGNIE DURETTE	EGLISE	INSTALLE	OK	1	1
QUINCIE EN	EGLISE	INSTALLE	OK	1	1
ST JEAN D'ARDIERES	STATION PIZAY	INSTALLE	SUEZ	2	2
	IMMEUBLE	INSTALLE	OK		
CERCIE					
ST LAGER	PYLONE TDF	EN ATTENTE INSTALLATION		1	
LANTIGNIE	RESERVOIR LES MONTERNIERS	INSTALLE	SUEZ	1	1
TAPONAS	STATION POMPAGE	INSTALLE	SUEZ	1	1
DRACE	EGLISE	INSTALLE	OK	1	1
VILLIE MORGON				0	0
LES ARDILLATS	EGLISE	INSTALLE	OK	2	1
	PARTICULIER GAEC DES 3 VENTS	EN ATTENTE INSTALLATION	OK		
ST DIDIER SUR BEAUJEU					
CHENELETTE	EGLISE	INSTALLE	OK	2	2
	STATION LA GUISE	INSTALLE	SUEZ		
MARCHAMPT	CHAPELLE	INSTALLE	OK	1	1
VERNAVY	RESERVOIR LE BOURG VERNAY	INSTALLE	SUEZ	1	1
				<b>15</b>	<b>12</b>

**Performance :**

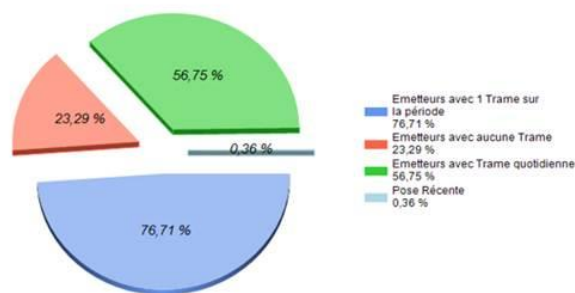
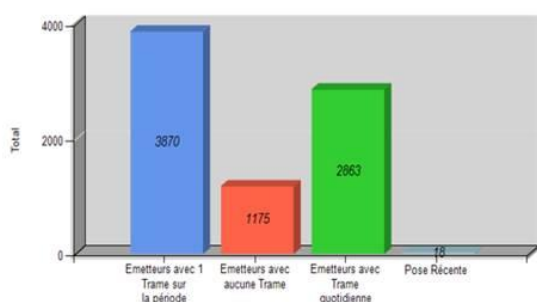
Etat de la performance couverture (parc concentrateurs en phase construction).

- Couverture Optimum = données quotidiennes = **56 %** (index rapatriés tous les jours).
- Couverture Médiane = données à moins de 10 j = **76 %** (index rapatriés tous les jours et/ou à moins de 10 j de vétusté)

- Couverture insuffisante = données à plus de 10 j = **24 %** (index rapatriés à plus de 10 j de vétusté ou pas du tout)

Performance Contrat (Statistiques Performance Trame à 10 j) SIEVA ARDIERES au 01/12/2018

Nom Contractant	Nom Agence	Nom Contrat	Nom Service	Nom Ville	Code INSEE	Fluide	# Emetteurs		Emetteurs avec Trame quotidienne		Emetteurs avec au moins 1 Trame sur la période		Emetteurs avec aucune Trame		Pose Récente		Emetteurs ayant envoyé une trame ce jour	Emetteurs ayant eu 30j de trames
							#	%	#	%	#	%	#	%	%	%		
ARA - Auvergne Rhône Alpes	AG Monts du Beaujolais Métropole	SIEVA ARDIERES	Cœur d'offre + AF Mixte	Les Ardillats	69012	EAU	94	46	48,94	79	84,04	15	15,96	0	0	70,21	63,83	
				Beaujeu	69018	EAU	884	172	19,46	374	42,31	510	57,69	0	0	25,45	34,62	
				Cercie	69036	EAU	403	213	52,85	278	68,98	125	31,02	0	0	61,29	67,49	
				Drace	69077	EAU	157	102	64,97	145	92,36	12	7,64	2	1,27	85,99	73,25	
				Lantignie	69109	EAU	245	96	39,18	142	57,96	103	42,04	13	5,31	44,9	51,84	
				Quincie-en-Beaujolais	69162	EAU	590	423	71,69	497	84,24	93	15,76	0	0	77,63	82,03	
				Regnie-Durette	69165	EAU	445	350	78,65	394	88,54	51	11,46	0	0	82,47	88,09	
				Saint-Didier-sur-Beaujeu	69196	EAU	5	1	20	5	100	0	0	0	0	20	100	
				Saint-Jean-d'Ardieres	69211	EAU	1545	1099	71,13	1487	96,25	58	3,75	1	0,06	92,36	81,49	
				Saint-Lager	69218	EAU	399	148	37,09	212	53,13	187	46,87	2	0,5	48,12	48,62	
				Taponas	69242	EAU	277	212	76,53	256	92,42	21	7,58	0	0	88,45	81,23	
				Vernay	69261	EAU	1	1	100	1	100	0	0	0	0	100	100	
				<b>Total</b>							<b>5045</b>	<b>2863</b>	<b>56,75</b>	<b>3870</b>	<b>76,71</b>	<b>1175</b>	<b>23,29</b>	<b>18</b>



## LOT 2 «POSE COMPTEURS-EMETTEURS»

### Parc compteurs-émetteurs :

5045 émetteurs visibles au 01/12/2018 dans Système Information Téléréleve (SITR) soit **66 %** en tx d'équipement apparent.

5303 cpts équipés sur le terrain au 01/12/2018, soit **69 %** en tx d'équipement réel, mais pas encore visible suite aux délais d'intégration.

5247 cpts visibles à fin novembre dans base clientèle ODYSSEE, soit **66 %** en tx d'équipement net.

Contrat Intervention		EAU DSP VALLEE D'ARDIERES (SIE)		
Étiquettes de lignes	Nombre de Type intervention	compteurs	émetteurs	dont DP
compteur avec émetteur télÉR enquêter	12			
compteur changer pièces, réparer fuite	86			
compteur poser avec émetteur télÉR	107			
compteur remplacer avec émetteur télÉR	1726			
déplacement improductif	1731			
émetteur télÉR déposer	1			
émetteur télÉR poser (sans compteur)	3470			
émetteur télÉR renouveler (sans compteur)	8			
émetteur télÉR reparamétrer	47			
<b>Total général</b>	<b>7188</b>			
<b>Total Productif</b>	<b>5303</b>	<b>1833</b>	<b>3470</b>	<b>88</b>
Source G2 Infocentre du 01/01 au 01/12/2018				

### Répartition avancement et Planification :

Prochaine commune en préparation = MARCHAMPT à démarrer fin décembre 2018 ou début janvier 2019.

CONTRAT_RATTACHE VALLEE D'ARDIERES																					
MENT (SIE) - 11004																					
Nombre de MODE_DE_RELEVÉ		Étiquettes de colonnes																			
Étiquettes de lignes		A pied														Total Non		Total Oui		Total général	
A pied		A pied-ASSTANC	A pied-cptr déj	A pied-Pas de cptr	A pied-Refus TR	Radio-Relevé	Télé-Relevé	Total Non	Total Oui	A pied-ASSTANC	A pied-cptr déj	A pied-Pas de cptr	A pied-Refus TR	Radio-Relevé	Télé-Relevé	Total Oui	Total général	Total TéléR.	Tx Equipt Net (lgts vacants = non)		
BEAUJEU	220					3	6	942	1171	119									80%		
CERCIE	80	5				2	8	404	499	31	1				1	3	36	535	407	81%	
CHENELETTE	216	13					6	235	20							20	255	0	0%		
DRACE	243	3	1				12	164	423	15						15	438	164	39%		
LANTIGNIE	115	2				25	9	271	422	32	3				1	44	466	271	64%		
LES ARDILLATS	148	23				1	2	100	274	14		1			1	16	290	101	36%		
MARCHAMPT	249	2		1			8	1	261	25		1	1		1	28	289	1	0%		
MONSOLS	1							1	1							1	1	0	0%		
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	142	10				4	7	606	769	40	5	1		1	10	58	827	616	79%		
REGNIE DURETTE	90	3	1			5	2	446	547	40	1	1		1	3	7	600	453	82%		
ST DIDIER SUR BEAUJEL	289	14					7	5	315	12	5	2			19	334	5	2%			
ST JEAN D'ARDIERES	359	3				3	17	1512	1894	68		1	1	1	44	115	2009	1556	80%		
ST LAGER	84	1					2	401	488	45	1	3	4		1	54	542	402	82%		
TAPONAS	68	10					2	287	367	14	6	2	2		1	25	392	288	78%		
VERNAY	19	1						2	22	2					2	24	2	9%			
VILLIE MORGON	59						3	62	62	4					4	66	0	0%			
<b>Total général</b>	<b>2382</b>	<b>90</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>91</b>	<b>3</b>	<b>5141</b>	<b>7750</b>	<b>481</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>106</b>	<b>655</b>	<b>8405</b>	<b>5247</b>	<b>66%</b>	

**Dominante de la période :**

Production en ralentissement suite pluviométrie en phase hivernale (obligation de vider l'eau dans les regards compteurs) + recomposition équipe suite sortie d'un agent (campagne recrutement en cours), plus que 2 agents présents sur 3.

**Refus installation TELERELEVE par clientèle :**

Dénombrement actualisé à **109** clients ayant formellement refusé la TELERELEVE (fichier suivra par mail séparé en mode protégé).

**Projet facture des 3 premiers Trimestres 2018 (T1 + T2 + T3) :**

Le projet de facture a été présenté à l'approbation de la collectivité, la situation suivra courant décembre.